

Politique de durabilité Argenta-Fund Responsible Utilities



Introduction

Tous les Fonds Argenta intègrent la durabilité dans leur politique d'investissement. La politique d'investissement durable détermine ce qu'implique réellement un investissement durable. Pour déterminer si une entreprise est durable en tant qu'émetteur, Argenta Asset Management (« **AAM** ») analyse à la fois les activités et le comportement de l'entreprise et fixe certaines conditions pour classer un investissement dans une entreprise comme durable. De plus, l'analyse d'activité et l'analyse de comportement génèrent également une liste d'exclusion: la liste d'exclusion exclut les émetteurs qui sont actifs dans des segments non durables dans lesquels AAM ne souhaite pas investir (par exemple, le charbon, le tabac, les armes...) ou qui affichent un comportement incompatible avec ses normes de durabilité environnementales, sociales et de gouvernance d'entreprise ou **ESG** (ESG signifie Environnement, Social et Gouvernance). Dans la politique d'investissement d'Argenta-Fund Responsible Utilities, AAM ne souhaite donc pas apporter son soutien à ces entreprises qui fondent leur modèle de revenus ou leur modèle commercial sur des activités non durables, ou à des entreprises qui sont discréditées pour de graves manquements aux normes éthiques.

Argenta-Fund Responsible Utilities est un fonds qui relève de l'Article 9 du règlement SFDR¹. Les fonds qui entrent dans cette catégorie ont pour objectif l'investissement durable et apportent une contribution sociale et environnementale positive clairement démontrable. AAM s'engage à détenir un minimum de 80 % d'investissements durables dans Argenta-Fund Responsible Utilities. La part des actifs qui ne peut pas être investie dans des placements durables est de 20 % maximum. Il s'agit d'investissements dans des actifs techniques tels que des liquidités ou des dérivés, que les gestionnaires peuvent utiliser pour atteindre les objectifs de risque/rendement d'Argenta-Fund Responsible Utilities. Ces positions sont conformes à l'esprit de durabilité et ne sont pas utilisés à des fins spéculatives.

AAM classe une entreprise comme un investissement durable lorsque les critères suivants sont cumulés :

- 1) Exercer une activité économique durable qui contribue à la réalisation de certains objectifs de développement durable tels que définis par les Nations Unies ou **ODD** (SDG/Sustainable Development Goals) d'une part ou une activité économique durable correspondant aux objectifs de la Taxonomie de l'UE d'autre part. Concrètement, les entreprises devront également contribuer au thème durable du compartiment Argenta-Fund Responsible Utilities.
- 2) Best in class en ce qui concerne le score ESG: l'entreprise doit avoir un score ESG parmi les 75% les plus performants de son secteur.
- 3) Ne pas être sur la liste d'exclusions : les entreprises peuvent apparaître sur la liste d'exclusions parce qu'elles ont des activités dans lesquelles nous ne voulons pas investir ou parce que leur comportement montre de graves violations des normes éthiques utilisées dans la notation ESG.

Lors de la composition d'Argenta-Fund Responsible Utilities, le gestionnaire choisit délibérément des émetteurs qui apportent une contribution positive aux objectifs de développement durable susmentionnés. La part du compartiment qualifiée d'investissement durable est calculée en additionnant les différentes positions durables du compartiment. Celui-ci est également appelé pourcentage de durabilité SFDR du compartiment en question et peut être consulté sur la [fiche d'information](#) d'Argenta-Fund Responsible Utilities sous la rubrique « Parts d'investissements durables ».

¹ De Sustainable Financial Disclosure Regulation (SFDR) a été introduite dans le cadre du plan d'action de l'UE sur le financement de la croissance durable. Ce plan d'action vise à inciter le secteur financier à contribuer significativement à certains objectifs au bénéfice de la planète et de notre société. Nous renvoyons également à la clarification de la FSMA à ce sujet : https://www.fsma.be/sites/default/files/legacy/content/FR/circ/2021/fsma_2021_06_fr.pdf

Politique de durabilité Argenta-Fund Responsible Utilities



Investir dans des activités durables

Dans Argenta-Fund Responsible Utilities, les gestionnaires investissent dans 2 thèmes durables, cleantech et eau:

Sous le thème cleantech, ils regroupent les investissements dans des entreprises qui contribuent à un environnement plus propre. La société est de plus en plus consciente de la nécessité de réduire la charge sur l'environnement. Ils soutiennent l'objectif de l'accord de Paris sur le climat de limiter le réchauffement climatique. Ils veulent y contribuer activement en investissant dans les cleantech et l'eau. La demande d'énergie doit être réduite en favorisant une consommation d'énergie plus efficace, et l'utilisation du pétrole et du charbon doit être complètement supprimée. Le recyclage durable est également important pour réduire l'impact humain sur l'environnement.

Le thème de l'eau est également plus que jamais d'actualité en tant que thème d'investissement. Le thème de l'eau englobe l'utilisation totale de l'eau dans notre vie quotidienne. Nous utilisons l'eau pour boire et cuisiner, pour laver la voiture ou pour arroser les plantes et pour des raisons sanitaires. Indirectement, beaucoup d'eau est également nécessaire pour produire nos aliments et nos consommables comme le papier et les vêtements. Une utilisation plus efficace de l'eau est donc absolument nécessaire.

Une planète habitable nécessite un ajustement de l'ensemble du monde des affaires. Certaines entreprises jouent un rôle de pionnier ou peuvent contribuer grâce à leurs applications à produire moins de déchets dans le monde et à émettre moins de CO2. En investissant dans les infrastructures hydrauliques, la gestion de l'eau et les sources d'énergie alternatives telles que l'énergie éolienne, hydraulique et solaire, ainsi que dans le recyclage, il est possible de générer un impact positif.

Pour déterminer si une activité est réellement considérée comme durable, AAM utilise deux méthodes : les activités ODD et les activités Taxonomie de l'UE.

- a) **Activités ODD:** AAM relie principalement les activités aux objectifs de développement durable des Nations Unies. Ces 17 objectifs de développement durable des Nations Unies (ONU) ont été officiellement adoptés par l'Assemblée générale des Nations Unies. Symboliquement, ils peuvent être représentés comme suit :



Afin de déterminer si une entreprise fournit une contribution positive aux ODD, les activités économiques durables menées par l'entreprise en question sont examinées. Aujourd'hui, environ 90 activités sont identifiées comme contribuant aux ODD. Ces activités économiques durables peuvent être regroupées en plusieurs thèmes. Les thèmes sociaux : l'accès à l'information, le renforcement des capacités et la santé. Les thèmes écologiques : eau et assainissement, énergie et changement climatique et protection des écosystèmes. Et pour finir, les thèmes ayant un impact à la fois social et environnemental : le financement durable, l'alimentation et les infrastructures. Les entreprises qui sont actives dans l'une de ces 90 activités économiques durables sont considérées comme apportant une contribution positive aux ODD. Les activités

Politique de durabilité Argenta-Fund Responsible Utilities



d'une entreprise peuvent contribuer de manière positive de façon mineure (1%-10%), significative (10%-40%) ou majeure (>40%) à un des ODD.

Spécifiquement pour le compartiment Argenta-Fund Responsible Utilities, l'accent est mis sur les ODD suivants :



ODD 6 : Eau propre et assainissement

Garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable

Les activités thématiques couvertes ici comprennent la collecte de l'eau, la purification de l'eau, le dessalement, la distribution d'eau, les matériaux de construction permettant une utilisation efficace de l'eau, la récupération des eaux de pluie, la gestion des déchets, la technologie de traitement de l'eau



ODD 7 : Energie propre et d'un coût abordable

Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable

Les activités thématiques couvertes ici comprennent les technologies énergétiques (panneaux solaires, éoliennes...), la production d'énergie, le stockage (batterie, hydrogène), la transmission (réseau intelligent...), l'efficacité énergétique (matériaux d'isolation, LED,...), l'hybridation (voiture, ..), mais aussi des vélos, des matériaux de construction en bois, des bâtiments verts.

- b) **Les activités de la Taxonomie de l'UE:** Parallèlement à la méthodologie des ODD, AAM intègre la taxonomie de l'UE² dans sa gestion. Les investissements dans (des actions ou des obligations de) sociétés qui exercent des activités conformes à la Taxonomie de l'UE apportent une contribution positive à la durabilité. La Taxonomie de l'UE est un système de classification établissant une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental. De cette manière, les entreprises qui sont actives dans de telles activités peuvent attirer de manière crédible les investissements verts. Des critères techniques ont été définis pour qu'une activité soit conforme à la Taxonomie de l'UE et contribue ainsi à l'un des objectifs climatiques et environnementaux de l'Union européenne. Pour se conformer à la Taxonomie de l'UE, il existe des conditions supplémentaires : l'entreprise doit assurer une protection sociale suffisante et ne doit pas porter atteinte à un autre objectif environnemental.

Pour analyser les activités des entreprises selon les deux méthodes, AAM s'appuie sur les données de fournisseurs de données tels que Moody's ESG Solutions. Une distinction est faite entre les activités qui apportent une contribution Ecologique et/ou Sociale. Dans le compartiment Argenta-Fund Responsible Utilities, AAM garantit un minimum de 30 % d'investissements durables ayant un objectif environnemental et de 1 % d'investissements durables ayant un objectif social.

² L'UE s'est engagée à atteindre les objectifs climatiques et énergétiques d'ici 2030 avec une stratégie à long terme visant à atteindre des émissions de gaz à effet de serre (GES) neutres pour le climat ou nulles nettes d'ici 2050. Cet objectif est au cœur du Green Deal européen et est conforme à l'engagement de l'UE en faveur de l'action climatique mondiale dans le cadre de l'Accord de Paris, ainsi qu'aux objectifs de développement durable à l'horizon 2030 des Nations Unies ("les ODD"). En 2018, la Commission européenne ("la Commission") a publié un plan d'action sur le financement de la croissance durable. Le plan d'action se fonde sur les recommandations du groupe d'experts de haut niveau sur la finance durable visant à élaborer une stratégie de financement durable de l'UE afin de réorienter les flux de capitaux vers des investissements durables, d'intégrer la durabilité dans la gestion des risques et de promouvoir la transparence et la réflexion à long terme. La taxonomie de l'UE ("la taxonomie") fait partie de la mise en œuvre de ce plan d'action. Le règlement taxonomie (« le règlement ») a été adopté par le Parlement européen et le Conseil le 4 juin 2021 et est entré en vigueur le 12 juillet 2021.

Politique de durabilité Argenta-Fund Responsible Utilities



Best-In-Class dans le domaine ESG

Il est important que les entreprises, en plus de leurs activités économiquement durables, mènent leurs activités de manière responsable. Cette analyse comportementale est basée sur les facteurs de durabilité décrits par les indicateurs ESG. Il s'agit notamment de lignes directrices sur la consommation d'énergie, le climat, le traitement des déchets, la disponibilité des matières premières, les énergies renouvelables, la santé, la sécurité et la bonne gouvernance d'entreprise.

Le compartiment Argenta-Fund Responsible Utilities applique le principe « best-in-class » d'AAM dans sa stratégie ESG. Les investissements sont réalisés dans les entreprises ayant le meilleur score ESG. AAM distingue les bons élèves des autres sur la base des informations fournies par les fournisseurs de données tels que Moody's ESG Solutions. Seules les entreprises qui se classent parmi les 75% meilleures de leur secteur dans l'analyse comportementale sont considérées comme des émetteurs pouvant contribuer à l'objectif durable du compartiment.

La méthodologie de calcul du score ESG d'une entreprise est basée sur des normes et standards internationalement reconnus tels :

- le Pacte Mondial des Nations Unies (UNGC),
- la Charte internationale des droits de l'homme,
- l'Agenda des Nations Unies pour les objectifs de développement durable,
- les conventions de l'Organisation Internationale du Travail (OIT),
- les Principes directeurs de l'Organisation économique intergouvernementale (OCDE) à l'intention des entreprises multinationales,
- les normes 26000 de l'Organisation internationale de normalisation (ISO).

Ces normes, lignes directrices et recommandations ont une double matérialité : elles prennent en compte non seulement l'impact financier mais aussi l'ensemble des acteurs concernés. Ils tiennent compte de l'interconnexion et de l'interdépendance des entreprises avec un large éventail de parties prenantes, notamment les actionnaires, les employés, les sous-traitants, les fournisseurs, les partenaires commerciaux, les clients, les communautés locales, les régulateurs, la société et l'environnement.

Les normes sont largement comprises par les acteurs du marché et contribuent ainsi à une meilleure information. Elles nous permettent de rendre compte de notre approche de manière cohérente et d'accroître la comparabilité avec des tiers. Celle-ci s'appuie sur des normes de reporting et sur le cadre légal qui facilitera l'utilisation et l'interprétation par les utilisateurs finaux :

- The Global Reporting Initiative (GRI)
- The Task Force on Climate-Related Financial Disclosures' recommandations (TCFD)
- The Value Reporting Foundation's Sustainability Accounting Standards Board framework (SASB)
- The EU Sustainable Finance Disclosure Regulation (SFDR)
- The European Union (EU) Taxonomy.

Les scores ESG sont évalués par Moody's ESG Solutions qui calcule un score E (environnemental), S (social) et G (gouvernemental) séparés ainsi qu'un score ESG consolidé grâce au modèle Equitics © ESG. Cette méthodologie est basée sur les normes et standards internationalement reconnus des organisations internationales telles que l'ONU, l'OIT et l'OCDE. Moody's ESG Solutions a divisé ces normes et standards en six domaines de recherche en matière de responsabilité sociale des entreprises : les ressources humaines (HRS), l'environnement (ENV), le comportement sur les marchés (C&S), le gouvernement d'entreprise (CIN), l'engagement social (CGV) et les droits de l'homme (HRT), dans lesquels sont répartis 38 critères (voir aperçu en annexe 1).

Les critères sont examinés sur la base d'une enquête auprès de la direction des entreprises. L'enquête est utilisée pour remplir tous les domaines et critères. Le même type de questions est donc utilisé pour tous les différents enjeux ESG. Il existe trois types de questions :

- **Leadership** : évaluer l'effort (visibilité, exhaustivité, appropriation)
- **Mise en œuvre** : évaluer les mesures prises (moyens alloués, couverture, périmètre)

Politique de durabilité Argenta-Fund Responsible Utilities



• **Résultats** : évaluation des pratiques ESG obtenues (indicateurs KPI, retours des parties prenantes, gestion des controverses)

Sur la base des réponses, le modèle Equitics© calculera un score spécifique au secteur. Certains points sont plus importants dans certains secteurs, ce qui signifie qu'ils auront un poids plus élevé dans ce secteur. Une note est ainsi calculée pour chaque critère, qui est ensuite consolidée en termes de domaine d'analyse, de pilier et de note ESG globale.

Controverses (norms-based screening)

AAM choisit de ne pas investir dans des entreprises qui ne respectent pas les Principes du Pacte mondial des Nations Unies. Le partenaire externe Moody's ESG Solutions³ évalue toutes les entreprises de son univers sur la base des Principes du Pacte mondial des Nations Unies. Le comportement des entreprises y est examiné sur la base de dix principes fondés sur le respect des droits de l'homme, les droits du travail, les facteurs environnementaux et la lutte contre la corruption. Pour ce faire, Moody's ESG Solutions utilise toutes les normes et standards internationaux reconnus.

Le Pacte mondial des Nations Unies⁴ lie les entreprises à dix principes dans le domaine des droits de l'homme, des conditions de travail, de l'environnement et de la lutte contre la corruption. Les principes sont tirés de la Déclaration universelle des droits de l'homme, de déclarations internationalement reconnues, telles que celles de l'Organisation internationale du travail, et des conventions des Nations Unies.

- Principe 1 : les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'homme dans leur sphère d'influence.
- Principe 2 : les entreprises doivent toujours veiller à ne pas se rendre complices de violations des droits de l'homme.
- Principe 3 : les entreprises sont invitées à respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective.
- Principe 4 : l'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire.
- Principe 5 : l'abolition effective du travail des enfants.
- Principe 6 : l'élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession.
- Principe 7 : les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant l'environnement.
- Principe 8 : les entreprises sont invitées à prendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement.
- Principe 9 : les entreprises sont invitées à favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.
- Principe 10 : les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.

Ces 10 principes se basent sur les standards internationaux suivants:

- le Pacte Mondial des Nations Unies (UNG),
- la Charte internationale des droits de l'homme,
- l'Agenda des Nations Unies pour les objectifs de développement durable,
- les conventions de l'Organisation Internationale du Travail (OIT),
- les Principes directeurs de l'Organisation économique intergouvernementale (OCDE) à l'intention des entreprises multinationales,

³ En tant que société de notation et de recherche, Moody's ESG Solutions évalue l'intégration des facteurs environnementaux, de gouvernance et sociaux dans les stratégies, les opérations et la gestion des organisations, en mettant l'accent sur la promotion de la performance économique, l'investissement responsable et la création de valeur durable.

⁴ La plus grande initiative au monde dans le domaine de l'entreprise durable. Un appel aux entreprises à aligner leurs stratégies et leurs activités sur les principes universels dans le domaine des droits de l'homme, du travail, de l'environnement et de la lutte contre la corruption et à prendre des mesures qui promeuvent des objectifs sociaux.

Politique de durabilité Argenta-Fund Responsible Utilities



- les normes 26000 de l'Organisation internationale de normalisation (ISO).

Les controverses à ce sujet sont identifiées par Moody's ESG Solutions et mesurées grâce à trois paramètres :

- Le paramètre « Gravité » indique la gravité d'une controverse.
- Le paramètre « Réactivité » décrit la réponse et les actions adoptées par l'entreprise ciblée.
- Le paramètre « Fréquence » mesure le nombre de fois où la controverse s'est produite.

Les paramètres reçoivent une valeur comprise entre 1 et 4. Lorsque les paramètres d'une entreprise obtiennent les scores suivants, l'entreprise est incluse dans la liste d'exclusions utilisée par les gestionnaires d'AAM.

Score Gravité	Score Réactivité	Score Fréquence
Critical (4/4)	Non communicative (4/4)	Persistent (4/4)
Critical (4/4)	Reactive (3/4)	Persistent (4/4)
Critical (4/4)	Non communicative (4/4)	Frequent (3/4)

Activités controversées (Exclusion)

AAM exclut les sociétés impliquées dans des activités controversées ou actives dans certains secteurs controversés. Elle le fait sur la base des données fournies par des fournisseurs de données tels que Moody's ESG Solutions. Ce degré d'implication possible dans une activité controversée se base sur le pourcentage que représentent les revenus générés par l'activité en question dans les revenus totaux de l'entreprise.

Vous trouverez ci-dessous un résumé des industries et des activités ciblées. Vous trouverez une description plus détaillée en annexe 2.

- **Militaire et armes**
 - Participation à des armes controversées
 - Production d'armes conventionnelles
 - Production de pièces et services clés pour les armes classiques
- **Produits chimiques dangereux**
 - Production de pesticides
 - Production de certains produits chimiques : (UNEP 21 Convention de Stockholm)
- **Industrie du jeu**
- **Énergie nucléaire**
- **Pornographie**
- **Tabac**
 - Production de tabac
 - Distribution de tabac
 - Fourniture à l'industrie du tabac
- **Bien-être animal**
 - Produits testés sur les animaux
 - Production et vente de fourrure
 - Agriculture intensive / agriculture industrielle
- **Charbon**
 - Extraction de charbon
 - Production d'électricité à base de charbon
- **Pétrole et gaz non conventionnels**
- **Revenus des combustibles fossiles**

Politique de durabilité Argenta-Fund Responsible Utilities



Principe Adverse Impact

Dans le cadre de la politique d'investissement durable, les gestionnaires prennent en compte les risques de durabilité tels que définis dans la "Sustainable Financial Disclosure Regulation" (le « Règlement SFDR »). Plus précisément, il s'agit d'examiner les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité (appelés indicateurs d'incidence négative principale ou indicateurs PAI). Il s'agit de facteurs environnementaux et sociaux ou de gouvernance dont les effets négatifs importants sont identifiés et analysés. Il existe des indicateurs obligatoires et des indicateurs facultatifs. Notre gamme de produits se concentre sur 16 indicateurs obligatoires et deux indicateurs facultatifs. Vous trouverez plus d'informations sur les différents indicateurs PAI pris en compte dans la politique d'investissement durable dans le [document d'information sur la durabilité](#).

Proxy voting

En votant, AAM se préoccupe non seulement des rendements économiques pour les actionnaires et de la bonne gouvernance d'entreprise, mais s'engage également à garantir que les activités et les pratiques commerciales sont alignées sur les grands objectifs socialement responsables. C'est pourquoi AAM a explicitement et consciemment opté pour une politique de vote durable, une politique qui met un accent particulier sur les valeurs écologiques et sociales en plus des sujets de gouvernance standard. AAM fait appel pour cela à son partenaire ISS et utilise la politique de vote durable d'ISS.

Nous nous référons au document « [Stratégie pour l'exercice des droits de vote & d'engagement](#) », dans lequel la politique en matière de droits de vote et d'engagement est précisée.

Label de durabilité Towards Sustainability

Ce compartiment a obtenu le label "Towards Sustainability" de Febelfin. Ce label est valable un an et une révision annuelle est prévue. Vous pouvez consulter la page <https://towardsustainability.be/fr/le-label/la-norme-de-qualite> pour obtenir plus d'informations sur la norme de qualité.

L'obtention de ce label de durabilité ESG par le compartiment ne signifie ni que celui-ci réponde à vos propres objectifs en matière de durabilité ni que le label corresponde aux exigences de futures règles nationales ou européennes. Pour plus d'informations à ce sujet, voyez le site www.fsma.be/fr/finance-durable.

Politique de durabilité Argenta-Fund Responsible Utilities



Annexes

Annexe 1: Aperçu des critères et domaines utilisés dans le calcul du score ESG:

Sustainability Driver	Domain	Pillar
ENV1.1: Environmental strategy and eco-design	ENV	E
ENV1.2: Pollution prevention and control (soil, accident ...)	ENV	E
ENV1.3: Development of green products and services	ENV	E
ENV1.4: Protection of biodiversity	ENV	E
ENV2.1: Protection of water resources	ENV	E
ENV2.2: Minimizing environmental impacts from energy use	ENV	E
ENV2.4: Management of atmospheric emissions	ENV	E
ENV2.5: Waste management	ENV	E
ENV2.6: Management of local pollution	ENV	E
ENV2.7: Management of environmental impacts from transportation	ENV	E
ENV3.1: Management of environmental impacts from the use and disposal of products/services	ENV	E
C&S2.3: Integration of environmental factors in the supply chain	C&S	E
HRS1.1: Promotion of labour relations	HRS	S
HRS1.2: Encouraging employees participation	HRS	S
HRS2.3: Responsible management of restructurings	HRS	S
HRS2.4: Career management and employability	HRS	S
HRS3.1: Quality of remuneration	HRS	S
HRS3.2: Health and safety	HRS	S
HRS3.3: Respect of working hours	HRS	S
C&S1.2: Information to customers	C&S	S
C&S1.3: Responsible customer relations	C&S	S
C&S2.2: Sustainable relationships with suppliers	C&S	S
C&S2.4: Integration of social factors in the supply chain	C&S	S
CIN1.1: Promotion of the social and economic development	CIN	S
CIN2.1: Promotion of the social and economic development	CIN	S
CIN2.2: Contribution to general interest causes	CIN	S
HRT1.1: Respect for human rights standards and prevention of violations	HRT	S
HRT2.1: Respect for freedom of association and the right to collective bargaining	HRT	S
HRT2.4: Non-discrimination	HRT	S
HRT2.5: Elimination of child labour and forced labour	HRT	S
C&S3.1: Prevention of corruption	C&S	G
C&S3.2: Prevention of anti-competitive practices	C&S	G
C&S3.3: Transparency and integrity of influence strategies and practices	C&S	G
CGV1.1: Board of Directors	CGV	G
CGV2.1: Audit & Internal Controls	CGV	G
CGV3.1: Shareholders	CGV	G
CGV4.1: Executive Remuneration	CGV	G
C&S1.1: Product safety	C&S	E/S*

*Depending on the sector: E for Building materials, Chemicals, Electric & Gas Utilities, Energy, Forest Products & Paper, Heavy Construction, Mining & Metals, Oil Equipment & Services; S for all the other sectors.

Politique de durabilité Argenta-Fund Responsible Utilities



Annexe 2: Aperçu des critères d'exclusion pour les compartiments avec le label Towards Sustainability

Critères	Code	Description	Seuil
Bien-être animal	ANIM1.1	<p>Production de produits cosmétiques testés sur des animaux</p> <p>Proportion du chiffre d'affaires provenant de la production de produits cosmétiques testés sur des animaux</p> <p>- Entreprises qui produisent des cosmétiques testés sur des animaux, y compris les entreprises sous-traitant la production à des tiers et les entreprises vendant leurs propres produits de marque.</p>	≥5%
	ANIM1.2	<p>Production de produits non cosmétiques testés sur des animaux</p> <p>Proportion du chiffre d'affaires provenant de la production d'autres produits non cosmétiques testés sur des animaux.</p> <p>- Les entreprises qui produisent des produits chimiques ménagers, des détergents et d'autres produits testés sur les animaux, y compris les entreprises sous-traitant la production à des tiers et les entreprises vendant leurs propres produits de marque</p>	≥5%
	ANIM1.5	<p>Production ou vente de produits à base de fourrure</p> <p>Proportion du chiffre d'affaires provenant de la production ou de la vente de produits à base de fourrure.</p>	≥5%
	ANIM1.6	<p>Exploitations agricoles intensives</p> <p>Proportion du chiffre d'affaires provenant des exploitations agricoles intensives.</p> <p>- Exploitations d'élevage intensif : élevage industriel de bovins, porcs, saumons, crevettes, poules en cage. Sont également incluses les entreprises impliquées dans certaines activités considérées comme une forme de traitement cruel des animaux, telles que l'engraissement des oies pour le foie gras.</p>	≥5%
Militaire	MIL1.2	<p>Armes controversées</p> <p>Participation à la mise au point, à la production, à l'entretien, à l'utilisation, à la distribution, au stockage, au transport ou au commerce d'armes controversées ou de leurs principaux composants (Oui/Non)</p> <p>- Armes controversées: Armes dont la production ou la prolifération est réglementée par des traités internationaux (armes à sous-munitions, mines terrestres antipersonnel, armes nucléaires, armes biologiques et chimiques, armes laser aveuglantes, armes incendiaires, armes à fragments indétectables). Couvre également les armes qui ne sont pas encore réglementées par les traités internationaux, mais qui font l'objet de campagnes de parties prenantes et de discussions au sein des institutions internationales concernant une éventuelle réglementation future (armes à l'uranium appauvri et armes au phosphore blanc)</p>	>0%
	MIL1.4	<p>Armes classiques</p> <p>Proportion du chiffre d'affaires provenant de la production d'armes classiques</p> <p>- Arme classique: toute arme qui n'est pas controversée.</p>	≥5%
	MIL1.5	<p>Pièces ou services clés pour les armes</p> <p>Proportion du chiffre d'affaires provenant de la production de pièces ou de services clés pour les armes classiques</p> <p>- Pièces et services clés: Les éléments clés comprennent les sous-systèmes de l'ensemble du système d'armes, ainsi que les produits finis essentiels aux systèmes d'armes (par exemple, l'équipement de combat). Les services clés comprennent les services essentiels aux systèmes d'armes et au combat (p. ex. les services de communication et la formation par simulation de vol).</p>	≥5%
	CFA 1.1	Armes à feu civiles	≥5%

Politique de durabilité Argenta-Fund

Responsible Utilities



Armes à feu civiles		<p>Proportion du chiffre d'affaires provenant de la fabrication ou de la vente d'armes à feu civiles ou de produits connexes</p> <p>- Armes à feu civiles: armes à feu et produits connexes destinés à être utilisés par des civils (chasse, sport, autodéfense, etc.) et non principalement par des utilisateurs gouvernementaux (par exemple, forces armées, organismes d'application de la loi ou autres organismes autorisés par l'État)</p>	
Produits chimiques préoccupants	CHEM1.1	Production de produits chimiques pour lesquels des restrictions existent	0%
	CHEM1.3	<p>Production de pesticides</p> <p>Proportion du chiffre d'affaires provenant de la production de pesticides</p> <p>- Fabricants de pesticides, y compris les insecticides, herbicides, fongicides et nématicides non utilisés en agriculture biologique et entreprises vendant leurs propres produits de marque</p>	≥10%
Jeux d'argent	GAMB1.1	<p>Activités ou produits de jeux d'argent</p> <p>Proportion du chiffre d'affaires provenant des opérations ou des produits de jeux d'argent</p>	≥5%
Nucléaire	NUCL 1.1	<p>Chiffre d'affaires de l'énergie nucléaire</p> <p>Proportion du chiffre d'affaires provenant de la production et de la vente d'énergie nucléaire, des pièces ou services nucléaires ou de l'extraction d'uranium</p>	≥33%
Pornographie	PORN1.2	<p>Services de pornographie et de divertissement pour adultes</p> <p>Proportion du chiffre d'affaires provenant uniquement de la pornographie et des services de divertissement pour adultes.</p>	≥5%
	PORN1.1	<p>Pornographie, services de divertissement pour adultes ou facilitation de l'accès</p> <p>Proportion du chiffre d'affaires provenant de la pornographie et des services de divertissement pour adultes, ou de la facilitation de l'accès à ces types de produits et services</p> <p>- Pornographie et services de divertissement pour adultes: propriété ou gestion de sex-shops, de clubs de lap dancing; production de vidéos ou de logiciels pornographiques; exploitation de sites Web pornographiques et de sociétés offrant des divertissements pour adultes sur le câble, la télévision numérique et par satellite.</p> <p>- Faciliter l'accès : Les voyagistes, les compagnies aériennes et les hôtels indiquent clairement que l'accès à la prostitution fait partie d'un arrangement de voyage ou font des références indirectes aux pratiques de tourisme sexuel. Les entreprises de télécommunications et les fournisseurs d'accès Internet offrant des services privilégiés aux fournisseurs de services sexuels/pornographie ou à leurs clients.</p>	≥5%
Tabac	TOB1.1	Production ou distribution de tabac	≥5%

Politique de durabilité Argenta-Fund

Responsible Utilities



		<p>Part du chiffre d'affaires provenant de la production ou de la distribution de tabac:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Production de tabac: propriété de plantations de tabac et fabrication de produits du tabac, y compris les recettes provenant de la vente de produits propres. - Distribution de tabac: commerce de gros et vente au détail de produits du tabac fabriqués par d'autres sociétés. 	
	TOB 1.2	<p>Production de tabac Proportion du chiffre d'affaires provenant de la production de tabac uniquement</p>	>0%
	TOB1.3	<p>Soutien à l'industrie du tabac Proportion du chiffre d'affaires provenant de la fourniture de produits ou de services auxiliaires à l'industrie du tabac - Entreprises fournissant des produits ou des services qui soutiennent l'industrie du tabac, mais qui ne contiennent pas de tabac (par exemple, machines de tri du tabac, filtres, pipes, papier à cigarettes et emballage de produits du tabac).</p>	≥5%
Charbon	FOSF2.1	<p>Charbonnage Proportion du chiffre d'affaires provenant des activités d'extraction du charbon - Tous les types de charbon, y compris le charbon thermique et métallurgique</p>	>0%
	FOSF2.4	<p>Production d'électricité alimentée au charbon* Proportion du chiffre d'affaires provenant de la production d'électricité alimentée au charbon</p>	>0%
Pétrole et gaz non conventionnels	FOSF3.1	<p>Extraction ou services de sables bitumineux et de schiste bitumineux Proportion du chiffre d'affaires provenant des sables bitumineux ou des projets ou services de schiste bitumineux - Sables bitumineux : Extraction, plus certains services en amont et intermédiaires soutenant la production de pétrole à partir des sables bitumineux (sables bitumineux). Dans la partie amont, nous incluons l'exploration et l'extraction du bitume et du schiste bitumineux, ainsi que les services pétroliers. Dans la partie intermédiaire, nous incluons certaines participations à l'exploitation d'infrastructures de soutien dédiées telles que des usines de valorisation, des pipelines et d'autres infrastructures pour le transport de pétrole brut synthétique provenant des opérations de sables bitumineux.</p>	>0%
Pétrole et gaz conventionnels	FOSF1.2	<p>Revenus de l'industrie des combustibles fossiles Proportion du chiffre d'affaires provenant des industries des combustibles fossiles - Industries des combustibles fossiles: charbon, pétrole, gaz naturel (y compris les liquides de gaz naturel) et tourbe.</p>	>0%*
Controverses	CRA	Rendement global de l'évaluation des risques liés à la controverse	Plusieurs

* En plus de la liste de couverture de Moody's, une exclusion supplémentaire est mise en œuvre sur l'adhésion au code sectoriel ICB 601010, Pétrole, gaz et charbon